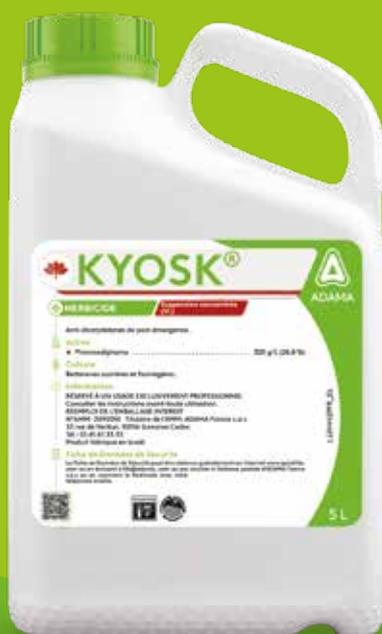




ADAMA

KYOSK[®]

Un Koncentré de Phenmédiphame



**Herbicide de contact
contre les dicotylédones
de vos betteraves**

Large spectre d'action

- Très efficace sur chénopode mais aussi renouée liseron et morelle.

Souplesse d'emploi

- BBCH 10-37 : du stade cotylédons étalés à 70 % de recouvrement.
- Jusqu'à 5 applications possibles par saison.

Sélectivité reconnue

- Association validée avec les partenaires racinaires et de contact.





HERBICIDE

Spectre d'efficacité

Kyosk® 0,6 L/ha	Amarante	Ammi majus	Atriplax	Chénopode	Colza	Ethuse	Fumeterre	Gaillet	Matricaires	Mercuriale	Morelle	Mouron blanc	P S D	Pensée	Renouée des oiseaux	Renouée persicaire	Renouée liseron	Ravenelle	Sanve	Véronique FDL	
	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant												

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Irrégulier
 Faible

KYOSK®**AMM N° 2090010****Composition**

- 320 g/L – Phenmédiphame
- Formulation SC

GROUPE 5 HERBICIDE**Conditionnement**

- Bidon 5L

Usages et doses autorisés

Usages autorisés	Cultures associées	Cibles	Dose max d'emploi	Nombre max d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone Non Traitée Aquatique
Betterave industrielle et fourragère *Désherbage	Betterave industrielle, fourragère	Dicotylédones	0,6 L/ha par application	5/an	BBCH10 – BBCH37	90 jours	5 m
	Betterave porte-graine industrielle et fourragère						

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
Les mélanges doivent s'effectuer conformément à la réglementation en vigueur.

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Conditions d'application

Les traitements de post-émergence :

KYOSK® s'utilise en applications fractionnées avec d'autres herbicides complémentaires. Les traitements se font dès la levée des adventices (stade cotylédons) et ce indépendamment du stade de la betterave.

KYOSK® est recommandé à 0,6 L/ha par application. Il peut être appliqué jusqu'à 5 fois par an maximum sur la même culture. Le nombre de passages doit être raisonné en fonction des types de programme désherbage, des stades, des adventices et des conditions climatiques au moment des traitements.

Précautions d'emploi

- Ne traiter que sur sol ressuyé.
- Employer des buses adaptées pour assurer une pulvérisation homogène.
- Ne pas traiter en conditions venteuses et avec des températures supérieures à 23°C.
- Le meilleur résultat s'obtient à des températures favorisant la croissance des plantes. Un temps frais et couvert peut retarder l'action herbicide de KYOSK®.
- Il est déconseillé de traiter des betteraves fraîchement mouillées par une pluie ou si l'on craint une chute de pluie dans les 5 à 6 heures qui suivront le traitement.

KYOSK® : AMM N° 2090010 – SC – Phenmédiphame 320g/L – DANGER – H318 • H410 • EUH208 • EUH401

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. *Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Septembre 2025. Annule et remplace toute version précédente.

KYOSK®

DANGER

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.**H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**EUH208** : Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.ADAMA France s.a.s | 33, Rue de Verdun | 92156 SURESNES CEDEX | Tél : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.